

Tiers indépendant

Hockey Canada veut mettre fin à la culture du silence qui sévit dans certaines sphères du hockey. Afin de veiller à offrir un espace sécuritaire pour signaler les problèmes, Hockey Canada a mis en place un nouveau mécanisme de signalement confidentiel entièrement indépendant pour tout incident lié à des programmes sanctionnés par Hockey Canada et auquel tout le monde pourra recourir, tel qu'il est détaillé dans le [plan d'action](#). C'est un tiers indépendant qui régit ce mécanisme de signalement, avec à sa tête Brian Ward et Erin Durant.

Il incombe à ce tiers indépendant :

- de recevoir toutes les plaintes liées au hockey;
- d'analyser les plaintes à la lumière des politiques de Hockey Canada et des membres, et de déterminer le traitement approprié et l'autorité compétente;
- de veiller, s'il y a lieu, à ce qu'un signalement soit fait aux forces de l'ordre ou aux services de protection de l'enfance;
- de retenir les services d'enquêteurs et de groupes spécialisés dans le règlement des différends qui sont aussi indépendants de Hockey Canada;
- de travailler avec le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport du Canada et les associations membres pour veiller à ce qu'il ne subsiste aucune lacune dans le traitement des plaintes, que toutes les plaintes soient traitées conformément aux politiques applicables et que les décisions soient consignées.

La nouvelle Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires de Hockey Canada, qui décrit le rôle du tiers indépendant et les processus connexes, peut être téléchargée [ici](#).

L'un des éléments clés de la structure du tiers indépendant est son indépendance face à Hockey Canada. Le tiers indépendant a la compétence exclusive sur le traitement des plaintes et garde confidentielle l'identité des plaignants, qui n'est pas dévoilée à Hockey Canada ni aux associations membres. Le tiers indépendant ne sera pas influencé par quiconque à Hockey Canada concernant l'administration des plaintes. Bien que le personnel du tiers indépendant compte des avocats parmi ses membres, ces avocats n'offrent pas de services juridiques à Hockey Canada.

Hockey Canada recevra ponctuellement de la part du tiers indépendant des rapports anonymisés documentant le nombre de plaintes reçues, un regroupement des plaintes par catégorie et des données sur d'autres indicateurs tels que le délai de réponse et le temps requis pour traiter la plainte et fermer le dossier. Cette façon de faire permet de protéger l'identité de toutes les parties concernées par un processus de plainte tout en assurant une surveillance adéquate du rendement du tiers indépendant.

Il est souvent difficile de signaler une agression ou un cas de harcèlement. Le tiers indépendant est déterminé à adopter une approche adaptée aux traumatismes. Par exemple :

- Tous les rapports demeureront entièrement confidentiels, comme le souhaite la personne ayant déposé la plainte. Ils ne seront donc pas communiqués au personnel de Hockey Canada et des associations membres.
- Toutes les plaintes seront traitées dans les meilleurs délais.
- Le tiers indépendant a élaboré des ressources à l'intention des victimes et peut aiguiller les plaignants vers du soutien supplémentaire.

- Le tiers indépendant répond aux questions concernant le traitement des plaintes.
- Les plaintes sont prises au sérieux et font l'objet d'un examen rigoureux.

Le personnel du tiers indépendant compte divers professionnels et professionnelles reflétant une diversité de genre et une diversité raciale. Le service est offert en français et en anglais.

D'autres ressources seront élaborées par le tiers indépendant au fil de son travail et de son analyse des besoins courants afin d'assurer un mécanisme de traitement des plaintes sécuritaire et adapté aux traumatismes.

Les plaintes peuvent être envoyées par courriel à l'adresse plaintes@sportcomplaints.ca.